



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le 25/11/2020

ID : 077-217702158-20201124-02020_76-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 24 novembre 2020

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseillers absents : 1
Conseillers ayant donné pouvoir : 2	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 24 novembre à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents les conseillers municipaux ci-après :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - MONGIN Claude - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - GIOVANNONI Patrick - LENOIR Isabelle - MASSON Isabelle - SEVESTE Arnaud - DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - CHOLLET Philippe - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle
M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique

Était absent : M. MATHEROT Olivier

DÉLIBÉRATION N° 02020_76

Vote de l'autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 quart investissement

Entendu l'exposé de Madame Nathalie Sprutta-Bourges, Adjointe au Maire chargée des finances, relatif à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2021 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu la délibération n°02020_32 portant adoption du budget primitif communal du 17 juin 2020 ;

Vu la délibération n°02020_75 du 24 novembre 2020 portant adoption de la décision modificative première du budget communal ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement pour permettre d'engager dans cette section certaines opérations préalablement au vote du budget 2021 (hors chapitre 040, remboursement de la dette et restes à réaliser 2019) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, dans l'attente de l'adoption du Budget primitif 2021 de la commune, d'ouvrir sur l'exercice 2021, des crédits d'investissement à hauteur maximum de 1.077.699,25 euros correspondant à 25 % du montant du budget primitif 2020 modifié par la DM1 du 24 novembre 2020 qui s'élevait à 4.310.797 euros ;

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement de ces crédits conformément aux modalités et limites détaillées ci-dessous :

Chapitre	Montant en euros	Opérations
Chapitre 20	100.000,00€	Immobilisations incorporelles
Chapitre 21	977.699,25€	Immobilisations corporelles

Dit que les crédits susvisés seront repris au budget primitif de l'exercice 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN